

Marches

**ARRETE N° 2023-030**  
**DE REGLEMENTATION**  
**DE LA CIRCULATION**

**Le Maire de la Commune de Marches (Drôme) ;**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les Articles L131.3 et L 131.4 ;

Vu la demande formulée par M. Julien FAVIER pour le compte de l'entreprise SPIE, sise ZA Chatuparc 75 impasse Joseph Cugnot 26300 CHATUZANGE-LE-GOUBET, dans le cadre du changement du raccordement au réseau BT pour alimenter la construction de la parcelle cadastrée ZD 94, 671 Route des Samsonnes à Marches (26),

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes dispositions pour assurer la sécurité publique et le bon ordre à l'occasion de ces interventions, étant entendu qu'il ne s'agit en aucun cas d'une autorisation de travaux ;

**ARRETE**

**Article 1** : Les agents de la société SPIE dans le cadre de leurs interventions à compter du 17 avril 2023, sont autorisés à adapter la circulation par empiètement sur chaussée, Route des Samsonnes en maintenant une largeur de voie de 2 mètres et en mettant en place une circulation alternée par panneaux B15 et C18, pendant une durée de 28 jours calendaires. Les stationnements et dépassements seront interdits, la vitesse limitée à 50 km/heure. Les agents de ladite société sont autorisés à mettre en place la signalisation appropriée. Ils assureront la sécurité des équipes et des tiers grâce à un balisage adapté.

**Article 2** : Le Public sera tenu de respecter la signalisation.

**Article 3** : Monsieur le Maire, Officier de Police, est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

**Article 4** : Une ampliation du présent arrêté sera affichée en Mairie et une ampliation sera transmise à la société intervenante SPIE et à la gendarmerie de Chatuzange-le-Goubet.

Fait à Marches, le 4 avril 2023  
Le Maire,  
M. Philippe HOURDOU



Le Maire,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
-informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour Excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou affichage.

**Mairie de Marches**  
**4 Place R. CHOVIN 26300 Marches**  
**Tél.04.75.47.43.24.**  
**Email : contact@marches.fr**